Mais, si le mal comitial peut bien simuler un état de possession démoniaque, il est un autre état morbide, des plus communs aussi, que nous trouvons à la source des manifestations que nous visons ici : la grande névrose de Charcot, l'hystérie. Il n'est pas douteux que c'est à cette psycho-névrose que l'on doit rapporter la plupart des cas de possession caractérisée par des transes ou des crises au cours desquelles la personnalité du sujet apparaît transformée et qui s'entourent de manifestations tapageuses, théâtrales, d'autant plus excessives que le public est plus nombreux pour les contempler et s'en émouvoir. Certes, l'état de conscience de l'hystérique est bien différent de ce qu'il est chez l'épileptique, et si l'on peut observer la réalité d'un obscurcissement de la conscience, celui-ci n'atteint point la profondeur de la dissolution que nous fait appréhender le mal comitial ; cependant ainsi que je l'ai analysé ailleurs [1] la « grande névrose » de Charcot ne se révèle pas, comme certains médecins l'ont prétendu, faite uniquement de supercherie, de duperie, de théâtralisme, de moquerie, de mythoplastie et de « pathoplastie », on retrouve encore, ici, un désordre réel de l'esprit et de la conscience comme en témoignent les singulières modifications de l'électro-encéphalogramme ainsi que nous l'ont révélé les études remarquables de Titéca (de Bruxelles).

Que la conscience de l'hystérique en crise ne se dévoile pas marquée par un état de dissolution totale ou générale, au sens Jacksonien, comme dans le mal comitial, la chose n'est pas douteuse, mais qu'il y ait effectivement une suspension ou une profonde atténuation de certaines fonctions psychiques, trop de faits nous en montrent l'exactitude pour qu'il soit impossible à un esprit non prévenu, d'en suspecter la réalité. On comprend donc assez bien pourquoi bien des psychologues, à commencer par M. Oesterreich dans son important ouvrage consacré à l'étude des possédés, estiment que les états de possession dans lesquels l'individualité normale se trouve brusquement remplacée par une autre personnalité à titre temporaire, et pour lesquels le retour à la normale ne laisse aucun souvenir, doivent être nommés somnambuliques. Si l'on met à part le propos relatif à la perte complète des souvenirs, qui méconnaît la différence qui sépare l'hystérie d'avec l'épilepsie, l'on peut souscrire à la thèse de l'auteur. Ainsi que je l'ai indiqué plus haut, si la grande névrose hystérique se montre essentiellement contagieuse, et les expériences de la Salpêtrière, au temps de Charcot, en ont mis au

1. J. Lhermitte, *Qu'est-ce que l'hystérie ?* (Année Théologique, 1942).